



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 6 octobre 2015   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du promoteur, monsieur Roger Laurent.

 TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Sandra Dicaire, et Diane Martin ainsi que monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

 TAIENT absents : Monsieur le maire, Daniel Rochon, madame la conseill  re Carole Charbonneau ainsi que monsieur le conseiller Rolland Montpetit.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, secr  taire-tr  sori  re.

## **OUVERTURE DE LA S  ANCE**

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du promoteur, monsieur Roger Laurent. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du proc  s-verbal
  - 3.1 S  ance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
4. Gestion financi  re et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
  - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois d'ao  t 2015;
  - 4.3 Avis de d  p  t de document et de vacance – D  mission du Maire;
  - 4.4 Avis de d  p  t de document et de vacance – D  mission au si  ge No. 3;
  - 4.5 Avis de d  p  t de document et de vacance – D  mission au si  ge No. 4;
  - 4.6 Modification du calendrier des promoteurs 2015;
  - 4.7 Autorisation de signature des ch  ques;
  - 4.8 Demande de don – Chevalier de la L  gion d'honneur de France, M. Pierre Dubuc;
  - 4.9 Embauche temporaire;
  - 4.10 Virements budg  taires;
  - 4.11 R  ception de no  l.
5. Am  nagement et urbanisme
  - 5.1 Premier projet de r  glement municipal num  ro RM05-2015 - R  glement modifiant le r  glement de zonage (RM04-2010);
  - 5.2 Demande de d  rogation mineure – 160, chemin Lalonde.
6. Voirie
  - 6.1 Programme de r  habilitation du r  seau routier (RRRL);
  - 6.2 Programme de r  habilitation du r  seau routier (RRRL) – Service d'ing  nierie;
  - 6.3 Travaux prioritaires – Minist  re des transports du Qu  bec (MTQ).
7. S  curit   publique
  - 7.1 Demande de soumissions – Unit   d'urgence;
  - 7.2 Nomination d'un capitaine au Service de s  curit   incendies;
  - 7.3 Embauche d'un pompier   temps partiel;
  - 7.4 Achat d'une radio portative pour le Service de s  curit   incendies;
  - 7.5 Achat d'habits de combat pour le Service de s  curit   incendies;
8. Varia
9. Correspondance
10. P  riode de questions
11. Fermeture de la s  ance

**15-10-158**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 OCTOBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-159**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-160**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-09 DES COMPTES**  
**PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de septembre 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-09 totalisant une somme de **183 280,81 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	137 643,61 \$
- Déboursés par chèque :	7 118,87 \$
- Déboursés par prélèvement :	17 305,28 \$
- Salaires :	21 213,05 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le promoteur et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-161**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2015**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'août 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENT ET DE VACANCE**

**DÉMISSION DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre de démission du Maire actuel, monsieur Daniel Rochon, et annonce l'avis de vacance au siège de maire.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENT ET DE VACANCE**

**DÉMISSION AU SIÈGE NO. 3**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre de démission de la conseillère au siège no. 3, madame Carole Charbonneau, et annonce l'avis de vacance au siège no. 3.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENT ET DE VACANCE**

**DÉMISSION AU SIÈGE NO. 4**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre de démission de la conseillère au siège no. 4, monsieur Roland Montpetit, et annonce l'avis de vacance au siège no. 4.

**15-10-162**

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES PROMAIRES 2015**

ATTENDU la résolution portant le numéro 14-12-209 intitulée adoption du calendrier des pros-maires 2015;

ATTENDU l'avis de démission reçue du maire, moniseur Daniel Rochon, ayant pour date effective le 6 octobre 2015;

ATTENDU QU'afin d'assurer une stabilité le conseil juge opportun de nommer un seul maire suppléant et ce jusqu'à l'élection d'un nouveau maire et à l'établissement d'un nouveau calendrier de promaire;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Roger Laurent démontre un intérêt pour le poste de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Roger Laurent soit nommé maire suppléant de la Municipalité jusqu'à l'élection d'un nouveau maire et à l'établissement d'un nouveau calendrier de promaire.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-163**

**AUTORISATIONS DE SIGNATURE DES CHÈQUES**

ATTENDU la résolution 15-10-162, nommant monsieur le conseiller Roger Laurent au titre de maire suppléant et ce pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter le nom de monsieur le conseiller Roger Laurent pour la signature des chèques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retirer le nom de monsieur Daniel Rochon;

ATTENDU QUE la Caisse Populaire exige une mise à jour du dossier de signatures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE monsieur Roger Laurent, maire suppléant, madame Sandra Dicaire et monsieur Jean-Claude Larocque, conseillère et conseiller membre du comité Gestion financière et administrative, madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe, soit les personnes autorisées à signer les chèques au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-164**

**DEMANDE DE DON – CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR DE FRANCE – M. PIERRE DUBUC**

ATTENDU QUE la France désire honorer monsieur Pierre Dubuc en lui présentant la médaille des Chevaliers de la Légion d'honneur de la France;

ATTENDU QUE qu'un représentant de l'ambassade de France sera présent pour la cérémonie ainsi qu'un représentant de l'Armée Canadienne;

ATTENDU QUE le Mouvement Arts et culture (MAC) sollicite un don de la part de la Municipalité afin de défrayer les coûts de l'organisation d'une telle cérémonie;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Dubuc a très longtemps fait partie de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois offre un don de 50,00 \$ au MAC pour l'organisation d'une cérémonie en l'honneur de monsieur Pierre Dubuc qui sera décoré de la médaille des Chevaliers de la Légion d'honneur de la France.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-165**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE le conseil désire voir la directrice générale travailler davantage à la recherche de subvention, à l'analyse des règlements en vigueur, à l'analyse des politiques internes, à la planification stratégique de la Municipalité et beaucoup plus;

ATTENDU QUE les tâches plus administratives présentement effectuées par la directrice générale doivent être affectées à un autre employé;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe est surchargée par ses propres tâches et celles de la réception;

ATTENDU QUE madame Valérie Tétreault, remplaçante occasionnelle, connaît déjà la majorité des tâches de réception;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe sera libéré de ses tâches reliées à la réception afin de prendre certaines tâches administratives de la directrice générale;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche temporaire pour madame Valérie Tétreault fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à embaucher madame Valérie Tétreault dès maintenant et ce jusqu'au 18 décembre 2015 au titre de réceptionniste et aux conditions décrites dans le contrat d'embauche temporaire,

ET QUE le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat d'embauche temporaire.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-166**

**VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QUE l'embauche temporaire d'un employé supplémentaire n'avait pas été prévu au budget régulier;

ATTENDU QU'un processus d'élection partielle sera nécessaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approprier une partie du surplus accumulé non-affecté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les virements budgétaires suivants :

Montant	GL au débit	GL au crédit
7 000 \$	59 11000 000	02 13000 140
2 000 \$	59 11000 000	02 13000 418
1 000 \$	59 11000 000	02 13000 454
1 600 \$	59 11000 000	02 13000 321
4 000 \$	59 11000 000	02 14000 140
700 \$	59 11000 000	02 14000 200
2 000 \$	59 11000 000	02 14000 670

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-167**

**RÉCEPTION DE NOËL**

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une réception de Noël pour tous les employés municipaux, les élus ainsi que les conjoints;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximum de 1 750,00 \$ pour l'organisation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-168**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM05-2015  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement de zonage portant le numéro RM04-2010 entré en vigueur le 7 décembre 2010;

ATTENDU QUE monsieur Jules Charbonneau, propriétaire du Camping du Domaine, désire annexer deux terrains à son camping et demande par conséquent à la Municipalité de modifier son règlement de zonage afin de les inclure à la zone CAM-105;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois, modifie son règlement de zonage numéro RM04-2010 de la façon suivante :

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

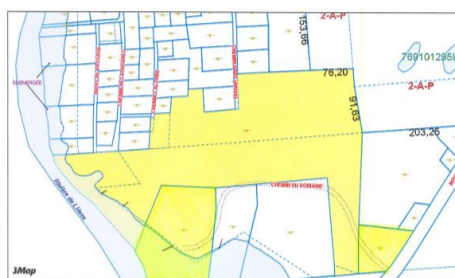
### **ARTICLE 2**

Vise à modifier la zone CAM-105 pour agrandir sa superficie vers le nord en annexant deux parcelles de RES-C-132;

### **ARTICLE 3**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement RM04-2010 est modifié de la façon suivante pour la zone CAM-105 :

Avant modifications



Après modifications



### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**Roger Laurent, promoteur**

---

**Anik Morin, Sec.-trésorière**

Premier projet de règlement le 6 octobre 2015

Second projet de règlement le

Avis de motion donné le

Adopté le

Affiché le

**15-10-169**

### **DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE –160, CHEMIN LALONDE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 160, chemin Lalonde a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant une construction existante ne respectant pas les règlements municipaux;

ATTENDU QUE l'espace requis entre le bâtiment principal et la marge latérale n'est pas respecté, tel qu'indiqué au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Christian Nadeau, le 15 septembre 2015;

ATTENDU QUE la construction datant de 1984 a fait l'objet d'un permis de construction en bonne et due forme de l'inspecteur de l'époque;

ATTENDU QUE cette construction ne pose aucun préjudice à la propriété adjacente;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 septembre 2015 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 160, chemin Lalonde lui permettant de conserver le bâtiment principal actuel construit trop près de la marge latéral.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-170**

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL)**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a pris connaissance des modalités d'application du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RRRL.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-171**

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL) – SERVICE D'INGÉNIERIE**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire déposer sa demande d'aide financière de façon conjointe avec les municipalités de la MRC de Papineau;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de l'ingénieur de la MRC de Papineau afin de préparer et soumettre la demande d'aide financière pour la municipalité de Val-des-Bois;

ATTENDU QUE les services sont offerts au coût de 600,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil retienne les services de l'ingénieur de la MRC de Papineau afin de préparer et soumettre la demande d'aide financière de la municipalité de Val-des-Bois dans le cadre du RRRL au coût de 600,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-172**

**TRAVAUX PRIORITAIRES – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre au Comité Transport de la MRC de Papineau, une liste des travaux qu'elle voudrait voir ajouter à la liste des travaux du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE le comité de voirie de la Municipalité a soumis les recommandations suivantes :

- L'élargissement des accotements le long de la 309 entre les numéros civiques 495 et 520 par l'installation de ponceau et le remblai des fossés.
- La modification de l'intersection de la 309 et du chemin du Lac-Vert (face au chemin Bois-Channel).

ATTENDU QUE ces deux priorités ont été sélectionnées en lien avec la sécurité des automobilistes circulant sur la route 309;

ATTENDU QUE les services d'urgence sont fréquemment appelés à ces endroits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Val-des-Bois demande l'aide du comité Transport de la MRC de Papineau, afin d'inclure ses demandes à la liste des demandes prioritaires;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au Comité Transport de la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-173**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS – UNITÉ D'URGENCE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un nouveau véhicule Unité d'urgence pour le Service de sécurité incendies;

ATTENDU QUE l'achat se fera conjointement avec la municipalité de Bowman;

ATTENDU QUE la municipalité de Bowman est en accord avec le processus d'acquisition;

ATTENDU QUE la municipalité de Bowman a signé un protocole d'entente détaillant les conditions relatives au partage des coûts d'une telle acquisition;

ATTENDU QUE le coût d'achat est estimé à plus de 100 000,00 \$ et qu'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, tout contrat comportant une dépense de plus de 100 000,00 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal diffusé sur le territoire et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la Municipalité demande des soumissions afin de se procurer un nouveau véhicule, Unité d'urgence pour le Service de sécurité incendies;

ET QUE la publication de l'appel d'offres soit faite sur le site de la SÉAO et dans le journal Le Bulletin de la Lièvre.

ET QUE les frais reliés au processus de soumission soient partagés comme indiqué dans le protocole d'entente du Service de sécurité incendies des municipalités de Val-des-Bois et Bowman.

Adoptée à l'unanimité.



**15-10-174**

**NOMINATION D'UN CAPITAINE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES**

ATTENDU la nomination d'un capitaine à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendies en août dernier;

ATTENDU QUE ladite nomination a laissé un poste de capitaine vacant;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendies de nommer monsieur Pierre Thibault à titre de capitaine;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Thibault ne possède pas de formation d'officier non urbain (ONU);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE Monsieur Pierre Thibault, soit nommé au poste de capitaine du Service de sécurité incendies, conditionnel à son engagement à obtenir son diplôme d'ONU d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-175**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de Monsieur Kevin Roy, résidant de la municipalité de Val-des-Bois, à titre de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE Monsieur Kevin Roy soit embauché à titre de pompier à temps partiel au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-176**

**ACHAT D'UNE RADIO PORTATIVE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES**

ATTENDU l'embauche d'un nouveau pompier;

ATTENDU QUE tous les pompiers doivent avoir un moyen de communication afin de répondre aux appels;

ATTENDU QUE le nombre de radios est maintenant insuffisant pour permettre à chaque pompier d'en avoir un;

ATTENDU la soumission d'Excelradio Inc. au montant de 794,41 \$ plus taxes applicables, pour l'achat d'une radio portative et tous les équipements nécessaires ainsi qu'un chargeur et une antenne pour remplacer d'autres équipements défectueux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 794,41 \$ pour l'achat d'une radio portative et tous les équipements nécessaires ainsi qu'un chargeur et une antenne pour remplacer d'autres équipements défectueux de la compagnie Excelradio Inc.;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente du Service de sécurité incendies.

Adoptée à l'unanimité.

**15-10-177**

**ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir les équipements adéquats et en quantité suffisante pour la santé et la sécurité des pompiers et des citoyens;

ATTENDU la recommandation du directeur d'acquérir les équipements suivants :

- deux ensembles bunker (habits de combat)

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de CMP Mayer Inc. au montant de 2 590,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à l'achat de ses équipements sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 2 590,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des équipements incendie énumérés au préambule;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente du Service de sécurité incendies.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

15-10-178

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 39)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roger Laurent, promoteur**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roger Laurent, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**